

TARIF DES HONORAIRES TRANSACTION IMMOBILIERES VENTE - ANNEE 2024 -

Déterminés selon des taux dégressifs et comportant des tranches cumulatives

PRESTATIONS	PRIX	
	HORS TAXE	TTC * (TVA à 20%)

HONORAIRES* DE VENTE (% sur montant net vendeur)

Locaux d'habitation - Locaux commerciaux - Locaux professionnels - Bureaux - Stationnement

En dessous de 50.000 €	4.583,33 €	5.500 €
De 50.001 à 75.000 €	9,17%	11%
De 75.001 à 120.000 €	7,50%	9%
De 120.001 à 155.000 €	6,67%	8%
De 155.001 à 275.000 €	5,83%	7%
De 275.001 € à 375.000 €	5,00%	6%
De 375.001 à 500.000 €	4,58%	5,5%
Au-delà de 500.001 €	4,17%	5%
Estimation de votre bien	125 €	150 €

* Les honoraires sont à la charges du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Montant minimum d'honoraires TTC : 5.500 € (à l'exception des garages et stationnements : 3.500 €)

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien par tranches cumulatives.

Les montants d'honoraires obtenus pour chaque tranche sont additionnés dans la limite du prix de vente et le montant total est arrondi à l'euro supérieur.

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.

Exemple :

Pour un prix de vente de 150.000 €, le montant des honoraires TTC = 5.500 + (24999 x 11 %) + (44.999 x 9 %) + (29.999 x 8 %) = 14.700 €